

Systèmes électoraux européens (élections juin 2004)

Légende: Les systèmes électoraux des États membres de l'Union européenne applicables aux élections européennes de juin 2004.

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/systemes_electoraux_europeens_elections_juin_2004-fr-4f98160f-6c20-4692-b493-84dcoe1aafec.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Systemes électoraux européens (élections juin 2004)

État membre	Représentation proportionnelle	Vote préférentiel	Répartition des sièges	Droit de vote	Éligibilité
Belgique	Oui 4 circonscriptions électorales (région flamande, région wallonne, région germanophone, région bruxelloise) et 3 collèges électoraux (néerlandophone, francophone, germanophone)	Oui L'électeur peut voter pour une liste ou pour des candidats individuels Certains partis indiquent leur préférence Une voix par électeur	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote Citoyens belges résidant à l'étranger (vote par correspondance) Vote obligatoire pour les inscrits sur les listes électorales	Citoyen inscrit sur une liste des électeurs belges 21 ans accomplis Être d'expression française, néerlandaise ou allemande (selon collège)
République tchèque	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus attribuer jusqu'à deux votes préférentiels à tel ou tel candidat sur cette liste	Listes ayant obtenu moins de 5% des voix exclues	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote Résidents de la République tchèque depuis au moins 45 jours	Citoyens de l'UE inscrits comme résidents de la République tchèque depuis au moins 45 jours 21 ans accomplis Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Danemark	Oui Échelon national	Oui L'électeur peut voter pour une liste ou pour des candidats individuels Certains partis indiquent leur préférence Une voix par électeur	Méthode d'Hondt Addition des suffrages en faveur des candidats individuels et des listes Élection des candidats avec le plus grand nombre de voix au total	Âge minimum: 18 ans Citoyen de l'UE ayant résidence permanente au Danemark et y disposant de la plénitude du droit de vote Citoyens danois résidant dans un État membre de l'UE (vote par correspondance)	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Allemagne	Oui Listes de candidats présentées soit à l'échelon fédéral (SPD, Verts, PDS, FDP), soit à l'échelon des	Non Listes bloquées	Méthode Hare-Niemeyer Décompte au niveau fédéral Listes ayant obtenu moins de 5% des voix	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE jouissant de leurs droits électoraux dans leur pays d'origine	Personne ayant la nationalité allemande depuis au moins un an Citoyen de l'UE résidant en Allemagne

	Länder (CDU et CSU)		exclus	Citoyens allemands résidant en Allemagne, dans un État membre de l'UE, dans un État membre du Conseil de l'Europe ou dans tout autre pays (depuis moins de 25 ans et inscrits sur registre électoral) Vote par correspondance	18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Estonie	Oui Échelon national	Non Listes bloquées et candidats indépendants	Méthode d'Hondt Le parti politique ou le candidat indépendant dont le chiffre comparatif (= nombre total de suffrages recueillis) est le plus élevé se voit attribuer un siège Parmi les candidats d'une liste, le siège est obtenu par le candidat qui figure le plus haut sur cette liste	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine et dont le lieu de résidence permanente se situe en Estonie	Citoyen de l'UE jouissant du droit de vote 21 ans ou plus
Grèce	Oui Échelon national	Non Listes bloquées	Système de la proportionnelle renforcée "Enishimeni Analogiki" Listes ayant obtenu moins de 3% des voix exclues Sièges attribués suivant l'ordre des candidats sur la liste	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens grecs dans un autre État membre de l'UE (vote au consulat) Vote obligatoire pour les citoyens grecs	Citoyen de l'UE 25 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Espagne	Oui Échelon national	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Plein droit

				disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens espagnols à l'étranger (vote par correspondance)	d'éligibilité dans le pays d'origine
France	Oui 8 circonscriptions (Nord-Ouest; Ouest; Est; Sud-Ouest; Sud-Est; Loire, Massif central; Ile-de-France; Outre Mer)	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt Répartition selon la règle de la plus forte moyenne Listes ayant obtenu dans la circonscription moins de 5% des voix exclues	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine, avec domicile réel ou résidence continue en France Citoyens français à l'étranger (vote par procuration) Habitants des Collectivités d'Outre-Mer	Citoyen de l'UE 23 ans ou plus Domicile réel ou résidence continue en France Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Irlande	Oui 4 circonscriptions (Dublin, Est, Sud, Nord-Ouest)	Oui Pas de scrutin de liste Scrutin uninominal préférentiel avec report de voix: Vote pour un candidat en indiquant, selon son ordre de préférence, le candidat vers lequel son vote doit être transféré au cas où le premier désigné aurait déjà obtenu le quota nécessaire ou serait éliminé	Au moyen du vote unique transférable Élection des candidats ayant atteint un quota électoral ($[\text{votes}/(\text{sièges}+1)] + 1$) Les votes des candidats élus dépassant le quota sont redistribués parmi les candidats restants selon les préférences des électeurs	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE résidant en Irlande disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine	Citoyen de l'UE résidant en Irlande 21 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Italie	Oui 5 circonscriptions (Italie nord-occidentale, nord-orientale, centrale, méridionale et	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus attribuer un vote préférentiel à un	Obtention du nombre de sièges à attribuer à chaque liste au niveau national sur la base d'un quotient	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays	Citoyen de l'UE 25 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine

	insulaire)	candidat sur cette liste	électoral national (voix/sièges) Attribution des sièges dans chaque circonscription sur la base d'un quotient électoral par liste (voix par liste/sièges par liste)	d'origine Citoyens italiens dans un autre État membre de l'UE (vote au consulat)	
Chypre	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus attribuer jusqu'à deux votes préférentiels à tel ou tel candidat sur cette liste		Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE résidant de façon permanente dans la République depuis au moins six mois et inscrits sur la liste des électeurs Vote obligatoire mais sans sanction en cas de manquement	Citoyen de l'UE 25 ans ou plus
Lettonie	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus attribuer un vote préférentiel à un candidat sur cette liste ou barrer les noms des candidats qu'il ne soutient pas	Méthode Sainte-Laguë (division par nombres impairs successifs)	Âge minimum: 18 ans Citoyens lettons résidant à l'étranger (vote par correspondance) Vote par courriel si demande effectuée	Citoyens de l'UE résidant en Lettonie 21 ans ou plus
Lituanie	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus attribuer cinq votes préférentiels aux candidats de cette liste	Listes ayant obtenu moins de 5% des voix exclues Méthode du quotient électoral et de répartition des restes	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE ayant déclaré son lieu de résidence en Lituanie 65 jours avant les élections Vote au bureau postal ou par correspondance par raison de santé Citoyens lituaniens à l'étranger (vote au consulat)	21 ans ou plus

Luxembourg	Oui Échelon national	Oui Six voix par électeur L'électeur peut soit attribuer tous les suffrages à une seule liste, soit les répartir sur des candidats de la même ou de différentes listes	Méthode d'Hondt Sièges attribués en fonction du nombre de voix recueillis par les candidats et par les listes	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE domiciliés au Grand-Duché, y ayant résidé pendant 5 années au cours des 6 dernières années et disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Vote obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes Citoyens luxembourgeois à l'étranger (vote par correspondance)	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Domicilié au Grand-Duché et, si pas luxembourgeois, y ayant résidé pendant 10 années au cours des 12 dernières années Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Hongrie	Oui Échelon national	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt Listes ayant obtenu moins de 5% des voix exclues	Âge minimum: 18 ans Citoyens hongrois résidant en Hongrie Citoyens de l'UE résidant en Hongrie ayant demandé leur inscription sur la liste des électeurs Citoyens hongrois à l'étranger (vote dans les ambassades s'ils ont demandé leur inscription sur le registre des électeurs dans les missions diplomatiques 30 jours au moins avant le jour de l'élection)	Tous les électeurs Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Malte	Oui Échelon national	Oui Listes bloquées	Au moyen du vote transférable simple	Âge minimum: 18 ans Toute personne enregistrée comme électeur sur la liste électorale nationale ou européenne	Toute personne enregistrée comme électeur sur la liste électorale nationale ou européenne
Pays-Bas	Oui Échelon national	Oui Il n'y a pas de vote	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus

		de liste, l'électeur vote pour un seul candidat Système d'apparement de listes		Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine et résidant aux Pays-Bas avant le 28 avril 2004 Vote par procuration Citoyens néerlandais à l'étranger (vote par correspondance, par téléphone ou via internet)	Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Autriche	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus s'exprimer pour tel ou tel candidat sur cette liste Une voix par électeur	Méthode d'Hondt Décompte au niveau national Listes ayant obtenu moins de 4% des voix exclues Sièges attribués en fonction du nombre de votes par liste	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens autrichiens résidant à l'étranger (vote par carte d'électeur)	Citoyen de l'UE 19 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Pologne	Oui 13 circonscriptions	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt Décompte au niveau national Listes ayant obtenu moins de 5% des voix exclues Mandats attribués aux différentes circonscriptions Sièges distribués aux listes gagnantes selon la méthode Hare Niemeyer (qui tient compte du taux de participation électorale)	Âge minimum: 18 ans Citoyens polonais et de l'UE ayant résidence permanente en Pologne et inscrits au registre électoral	Citoyen de l'UE 21 ans ou plus Résidence permanente en Pologne ou dans tout autre État membre de l'Union européenne pendant au moins 5 ans
Portugal	Oui Échelon national	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine

				vote dans leur pays d'origine Citoyens portugais dans un autre État membre de l'UE (vote au consulat)	
Slovénie	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus attribuer un vote préférentiel à un candidat sur cette liste	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens slovènes Citoyens de l'UE résidant de façon permanente en Slovénie	Citoyens slovènes Citoyens de l'UE résidant de façon permanente en Slovénie 18 ans ou plus
Slovaquie	Oui Échelon national	Oui L'électeur dispose d'un vote préférentiel qu'il peut accorder à un candidat de la liste du parti politique (ce candidat, pour être élu, doit obtenir 10 % des votes attribués à sa liste)	Méthode Droop Listes ayant obtenu moins de 5% des voix exclues	Âge minimum: 18 ans Citoyens slovaques + citoyens de l'UE domiciliés dans la République slovaque	Citoyens slovaques + citoyens de l'UE domiciliés dans la République slovaque 21 ans ou plus
Finlande	Oui Échelon national	Oui Il n'y a pas de vote de liste, l'électeur vote pour un seul candidat	Méthode d'Hondt Candidats classés en fonction du total des votes préférentiels obtenus, une fois arrêté le nombre de sièges pour chaque parti, alliance électorale et liste commune	Âge minimum: 18 ans Citoyens finlandais Citoyens de l'UE domiciliés en Finlande, inscrits sur les listes électorales ou ayant demandé le droit de vote et disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Droit de vote Exception: personnes sous tutelle
Suède	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour un parti politique et peut voter pour l'un des candidats de la liste du parti choisi	Méthode Sainte-Laguë modifiée Listes ayant obtenu moins de 4% des voix exclues Les candidats ayant obtenu au minimum 5% des	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE enregistrés comme résidents en Suède et disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine	Citoyen disposant de la plénitude du droit d'éligibilité

			suffrages recueillis par leur parti, sont classés sur la liste du parti selon le nombre de voix obtenues	Les citoyens de nationalité autre que suédoise doivent notifier leur intention de voter à l'administration Citoyens suédois à l'étranger (par courriel)	
Royaume-Uni	Oui 12 circonscriptions (11 + Irlande du Nord)	- Non dans 11 régions: Listes régionales bloquées - Oui en Irlande du Nord: Système de vote unique transférable	- 11 régions: méthode d'Hondt - Irlande du Nord: Système de vote unique transférable	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE, inscrits sur les registres électoraux et disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Membres de la Chambre des Lords Citoyens britanniques à l'étranger et membres des forces armées (déclaration d'éligibilité)	Citoyen de l'UE 21 ans ou plus Résidence au Royaume-Uni Plénitude des droits électoraux dans le pays d'origine